

# Des actions pour l'hiver et le printemps 2005

MêléE ? DépriméE ? IndignéE ? C'est normal ! Générer le sentiment d'impuissance est... bien utile pour détourner les gens de leur pouvoir d'agir. Nous avons fait du chemin depuis 1998. Une loi unique au monde impose depuis 2002 de mettre le cap vers un Québec sans pauvreté. **Go !** Exigeons qu'on en applique l'esprit et la lettre. Ce n'est pas nous qui reculons, c'est le gouvernement qui essaie de le faire. Prétendons que le futur meilleur prime sur le futur à reculons.

## 1. Aide sociale : continuer de s'objecter

Poursuite du travail de visibilité et de collecte d'appuis commencé à l'automne 2004.

❖ **Porter sur soi** un morceau de ruban gommé rouge – «duct tape» – pour montrer son objection à la détérioration des conditions faites à des personnes qui vivent dans le rouge et continuer de demander le retrait des coupures et la mise au rancart du projet de loi 57.

❖ **Signer**, si ce n'est pas déjà fait, **et continuer de faire signer**, en tant que personne ou groupe, la déclaration citoyenne en appui à la position du Collectif. Porter cette fois une attention spéciale pour la faire signer :

- ❖ par des intervenantEs qui sont dans des positions de décision à divers niveaux locaux, régionaux, nationaux;
- ❖ par les parlementaires de l'opposition ou du parti au pouvoir qui seraient d'accord avec la position.

❖ **Exiger** l'abolition, promise pour le 1<sup>er</sup> avril 2005, des pénalités pour refus d'emploi et de mesures.

## 2. Les médicaments : soigner l'infection aux préjugés

Actions pour le rétablissement de la gratuité des médicaments prescrits pour l'ensemble des personnes ayant 12 000\$ et moins de revenu annuel. Envoyez-nous d'ici le 21 mars 2005 vos prescriptions dans des bouteilles de médicaments pour soigner le ministre de la Santé de sa préjugite aiguë.

## 3. Le budget du Québec 2005-2006 : réparer et faire mieux

Exigeons, avec le Réseau de vigilance, que le gouvernement répare les dégâts et mette le cap sur la couverture des besoins essentiels.

## 4. Les dollars solidaires 2005

Pour contribuer au financement de l'action du Collectif. Pour sensibiliser votre milieu, vos proches, votre portefeuille, à notre rapport collectif à l'argent.

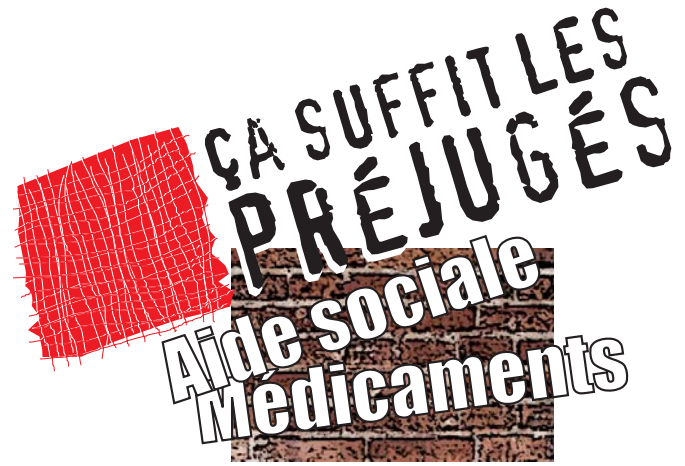
Les préjugés, ça suffit !

**Toute l'information et les détails nécessaires à mesure sur le site Internet du Collectif !**



**Collectif pour un Québec sans pauvreté.**

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9.  
Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.  
Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca  
Site Internet : [www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)



# Campagne d'actions pour le retrait du projet de loi 57 sur l'aide sociale et pour une sécurité du revenu couvrant les besoins dans la dignité et les droits

Le 13 décembre 2002, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Cette loi visait et vise toujours à engager le gouvernement et la société québécoise à «tendre vers un Québec sans pauvreté». Elle impose d'améliorer les revenus et conditions de vie de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté. Deux ans plus tard, une réforme de l'aide sociale en trois morceaux s'avère une des pièces les plus empoisonnées de l'automne politique

2004. Le gouvernement prétend appliquer la loi sur la pauvreté. En réalité il l'enfreint grossièrement et alimente les préjugés au lieu de les combattre. Il y a ici un test pour les processus démocratiques. Et un autre pour l'action citoyenne.



À l'automne 2004, un vaste mouvement de protestation s'enclenche. À la fin de la session parlementaire de l'automne, le gouvernement maintient une série de coupures, annoncées pour le 1<sup>er</sup> janvier 2005, mais le projet de loi 57 sur l'aide sociale échappe à une adoption à toute vapeur sous le bâillon.

**La bataille n'est pas finie.  
Voulez-vous en être ?**

## Les trois morceaux de réforme

La loi actuelle sur l'aide sociale est un vrai parcours à obstacles pour les personnes qui doivent y recourir parce qu'elle ne donne pas accès à des revenus suffisants pour survivre. À 537 \$ par mois, la prestation de base rend impossible de s'en sortir. Elle a perdu plus de 30% de sa valeur depuis 20 ans par défaut d'être indexée correctement.

Voici comment le gouvernement vient empirer les choses.

**1. Le plan d'action sur la pauvreté** publié le 2 avril 2004 par le gouvernement Charest réduira progressivement la valeur des prestations des personnes à l'aide sociale qui n'ont pas de contraintes sévères à l'emploi, soit les deux-tiers des prestataires. Comment ? En ne les indexant qu'à moitié !

**2. Le Projet de loi 57 – Loi sur l'aide aux personnes et aux familles**, déposé en juin 2004 pour remplacer la présente loi sur l'aide sociale, augmenterait la pauvreté et l'insécurité.

❖ **Plusieurs infractions** à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et défaut de se conformer à ses exigences sur une prestation minimum protégée de toute réduction, sur la protection des biens et de l'épargne, sur la pension alimentaire.

❖ **Un seul «plus»**, l'abolition des pénalités pour refus de mesure ou d'emploi, **plusieurs «moins»** ❖ Disparition complète du fondement sur les droits et les besoins ❖ Aucune disposition pour garantir et hausser les prestations ❖ Remplacement du régime actuel par une série de programmes particuliers dont plusieurs seront sans droit de recours ❖ Renforcement de la division entre «bons» et «mauvais» pauvres ❖ Usage fallacieux des préjugés et de la doctrine de l'incitation au travail pour diminuer les conditions faites aux prestataires sans contraintes à l'emploi alors que 30 % ont des revenus de travail ❖ Perte de la garantie dans la loi de l'allocation pour contraintes temporaires à l'emploi pour les 55 ans et plus ❖ Réintroduction de la saisie des chèques pour non paiement de loyer ❖ Disparition du Bureau de renseignements et plaintes dans le texte de la loi ❖ Aucune analyse des impacts appauvrissants.

❖ **En fait**, tout en maintenant l'inacceptable de la loi actuelle, le projet de loi 57 ramènerait le Québec à l'arbitraire des régimes particuliers d'avant la première loi sur l'aide sociale en 1969.

❖ **En fait**, c'est un projet de «réingénierie» néolibérale qui ouvre au retrait de ses responsabilités par l'État vers des partenariats qui renverront les problèmes à la société ou à de nouvelles formes de sécurité du revenu privée.

**3. Des modifications au règlement de la loi actuelle**, publiées en septembre et effectuées le 1<sup>er</sup> janvier 2005, aggravent la situation en coupant 100 \$ sur des prestations de 537 \$ pour partage de logement familial – ceci alors que la loi sur la pauvreté abolit la coupure pour partage de logement – en privant des milliers de ménages d'une allocation logement mensuelle allant jusqu'à 80 \$ pendant l'année de leur inscription à l'aide sociale, en éliminant une allocation mensuelle pour frais d'emploi allant jusqu'à 25 \$, en réduisant l'accès à l'aide pour des milliers de personnes.

❖ Dans tous ces cas, le ministre a fait fi des examens d'impact sur les revenus des personnes en situation de pauvreté qui lui sont prescrits par l'article 20 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Ironiquement le projet de modification au règlement stipule qu'un examen d'impact sur les entreprises et les P.M.E., lui, a été fait !

## Infection aux préjugés

Qu'est-ce qui cause tout ça ? **Un grave préjugé** vieux comme le monde infecte le jugement politique et transforme la lutte contre la pauvreté en lutte contre les plus pauvres.

En effet qui punit-on, appauvrit-on, isole-t-on systématiquement comme des parias par ces différentes mesures ? Presque toujours les **personnes assistées sociales jugées sans contraintes sévères à l'emploi**, soit les deux tiers des personnes assistées sociales. Ce sont **les personnes les plus pauvres** dans la société. On juge arbitrairement que si elles sont à l'aide sociale alors qu'on estime qu'elles pourraient travailler, elles doivent en porter la responsabilité. On se permet alors de les «inciter» à l'emploi, en fermant les yeux sur le fait que près d'un tiers d'entre elles ont des revenus de travail, mais tellement faibles qu'elles ont quand même accès à l'aide sociale. On le fait sans reconnaître tous les facteurs qui précipitent des personnes, voire des communautés, vers l'aide sociale. **On le fait sans dire qu'on intervient ainsi dans l'économie, mais en faveur de ceux et celles qui profitent du fort taux d'emplois mal payés qui prévaut au Canada comme aux États-Unis.** C'est ainsi qu'on s'autorise à banaliser les soupçons envers des plus pauvres, au lieu de s'imposer de choisir les règles avec lesquelles on voudrait être traité si on était dans la même situation. C'est de la pure discrimination fondée sur la condition sociale, au mépris du principe de l'égalité en droits. Une discrimination qui se répète dans les décisions gouvernementales au point d'être devenue prévisible.

## Les actions de l'automne 2004 Ça suffit les préjugés !

Face aux préjugés, grands protecteurs des inégalités, qui aura le dernier mot ? À l'automne 2004, le tollé est venu de toutes parts, pour exiger le retrait du projet de loi 57 et des modifications au règlement, l'amélioration de la loi actuelle pour qu'elle couvre les besoins dans la dignité et les droits et un débat public sur le régime de garantie de revenu qui devrait prendre le relais. «Au nom de la loi et des droits», un mot d'ordre est lancé : porter un morceau de «duct tape» rouge pour allumer la lumière rouge devant tant de personnes forcées de vivre dans le rouge. Voici quelques exemples des actions entreprises.

❖ **La grande majorité des intervenantEs, incluant le Barreau du Québec, rejette massivement le projet de loi 57 en commission parlementaire** ❖ Une déclaration citoyenne signée par 4000 personnes de toutes conditions et 500 organisations vient appuyer la position du Collectif ❖ **Un recours juridique est intenté par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec pour faire annuler les modifications au règlement de l'aide sociale** ❖ Dans une simulation préparée avec des personnes en situation de pauvreté, 29 députéEs misEs à l'aide sociale pour une petite heure en novembre par le Collectif évaluent qu'ils et elles n'auraient plus un sou entre le 4 et le 14 du mois ❖ **Le 20 novembre, 10 000 personnes se rassemblent à Montréal pour dénoncer les reculs à l'aide sociale lors d'une manifestation organisée par le Réseau de vigilance** ❖ Le 13 décembre, à l'appel du Collectif une cinquantaine de personnes viennent tenir pendant cinq heures une session d'urgence du Parlement de la rue dans la cafétéria de l'Assemblée nationale. Le projet de loi 57 échappe au bâillon, mais le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le gouvernement applique les coupures annoncées.

**L'infection aux préjugés continue avec le projet de Politique du médicament publié le 16 décembre 2004** : le ministre de la Santé rétablirait l'accès gratuit aux médicaments prescrits pour les personnes âgées qui ont le supplément de revenu garanti (un revenu d'environ 12 000\$), bravo !, mais il retarderait la même mesure... pour les personnes à l'aide sociale sans contraintes sévères à l'emploi (qui ont un revenu deux fois moindre). Voir les détails et la campagne pour soigner le ministre sur le site Internet du Collectif.